

Discours
5 Octobre 2017

40e anniversaire de l'Hôpital Erasme

Mesdames, Messieurs,

Merci beaucoup pour votre invitation. Je suis heureux d'être présent ce soir pour le 40^e anniversaire de l'Hôpital Erasme.

Célébrer un anniversaire, c'est l'occasion de faire un bilan sur les années écoulées et les défis à venir.

(défis)

Les besoins et les attentes en soins de santé sont constamment en évolution. Ils nécessitent sans cesse des réponses et des solutions adaptées. Les enjeux sont énormes : vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques et des patients souffrant d'affections multiples, difficultés financières pour plus d'un hôpital sur trois, accessibilité aux traitements, etc.

Depuis le début de la législature, le Gouvernement a tenté de relever ces défis. Nous avons ainsi approuvé plusieurs accords importants :

- Mise en place d'un **Pacte d'avenir Pharma**, signé en juillet 2015. L'objectif est de mieux contrôler le budget médicaments mais aussi et surtout de rendre l'innovation et l'accès du patient aux médicaments plus accessibles.
- Signature d'un **Pacte Medtech**, avec pour objectif, comme pour le secteur pharma, de mieux maîtriser le budget, de rendre l'innovation plus accessible, et, de manière générale, de permettre plus d'accessibilité aux dispositifs médicaux et implants.
- Signature d'un **Pacte avec les Mutuelles** dont le but est de donner une impulsion aux organismes assureurs pour adapter leur rôle et leurs missions dans le cadre des évolutions sociétales, technologiques et politiques.

1. Lors du Conseil des ministres thématique de juillet dernier, nous avons décidé de **rembourser partiellement les consultations chez un psychologue clinicien** lorsqu'elle est préconisée par un généraliste. Cette mesure est importante quand on sait qu'une personne sur trois fait face à des problèmes psychologiques et que certains ne se sentent pas bien parfois durant dix ans sans recevoir d'aide adéquate.

2. N'oublions pas que le Gouvernement fédéral a pris de très nombreuses mesures favorisant **l'accessibilité aux soins** : encouragement de l'utilisation des médicaments les moins chers, dont le prix diminue, meilleur accès aux thérapies innovantes pour combattre entre autre l'hépatite C, le cancer, le VIH. Toutes ces thérapies extrêmement coûteuses donnent de bons résultats et sont désormais accessibles plus rapidement tout en coûtant moins cher aux patients,

3. Enfin pour les prochaines semaines (début décembre), nous devrions recevoir les conclusions de la Plate-forme biopharma.

Cette initiative a pour objectif **d'encourager la concertation entre les autorités et le secteur pharmaceutique industriel** afin qu'ils prennent des mesures visant à renforcer l'attractivité du climat entrepreneurial du secteur pharmaceutique en Belgique, offrir aux patients un meilleur accès à l'innovation et consolider la place de la Belgique sur l'échiquier pharmaceutique.

(soins de santé)

Mesdames, messieurs,

Nous le voyons, le Gouvernement travaille sans relâche pour maintenir et consolider notre système de soins de santé.

Le système de santé belge se positionne à la quatrième place parmi les meilleurs d'Europe (selon le rapport annuel sur l'entreprise suédoise Health Consumer Powerhouse).

Il s'agit du meilleur résultat obtenu par la Belgique depuis le lancement de cet index en 2005, qui compare les systèmes de santé. La Belgique est en place en tête du classement en terme d'accessibilité, aux côtés de la Suisse notamment.

La ligne du Gouvernement est claire. Nous souhaitons tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité de nos solidarités pour cela que nous réformons et que nous donnons tant d'énergie pour la création d'emplois.

Seul l'emploi pourra financer durablement un accès large à des soins de santé de qualité.

Reconnaissons-le, nos solidarités sont sous pression.

Une **meilleure maîtrise de la hausse des dépenses est nécessaire.**

Nous devons éviter une spirale infernale rendant, à terme, les solidarités infinançables.

Chaque euro doit être mieux dépensé.

Cela passe notamment par le travail en réseau des structures hospitalières. J'y reviendrai dans un instant.

Cette maîtrise des dépenses a néanmoins permis à celles-ci de progresser régulièrement sous cette législature. Ainsi l'on a pu éviter sans doute une majoration de plus de 3 milliards d'euro par rapport aux dépenses comptabilisées en 2014, soit une augme

Pendant ces 4 années, le budget soins de santé devrait passer de 22,4 milliards d'euros à plus de 25,3 milliards d'euro

Le Gouvernement apprécie à sa juste valeur le sens des responsabilités des différents acteurs de la santé qui ont énoncé un budget permettant de rester dans la trajectoire soins de santé fixée en début de législature.

(secteur hospitalier)

Mesdames, Messieurs,

Les hôpitaux jouent un rôle essentiels dans la dispense de soins mais aussi dans la recherche.

Votre établissement, Erasme, est en première ligne. Près de 1050 lits, 33.000 admissions chaque année, 370.000 patients. A cela s'ajoutent plusieurs centaines de recherches menées par près de 400 chercheurs.

Votre établissement est intimement lié à la vie de milliers de personnes et de leurs familles. C'est dire si un établissement hospitalier porte une responsabilité importante.

Pour consolider ce modèle, nous devons à tout prix rester attentifs aux évolutions de notre société. Il faut pouvoir adapter les structures pour répondre efficacement aux besoins de la population. C'est pour cela que le Gouvernement fédéral a initié une grande réforme du secteur hospitalier. Elle tient en trois points :

- Une **réforme du financement hospitalier**
- La **mise en réseaux des hôpitaux**
- La **programmation** pour éviter les surcapacités.

Une première étape concernant la réforme du financement consistera à forfaitariser les honoraires relatifs aux soins à faible variabilité. Une proposition en ce sens doit prochainement être examinée par le Conseil général de l'INAMI.

Une des autres grandes évolutions concernera le **travail en réseau.**

Les réseaux constitueront l'unité de base du paysage hospitalier.

La première condition pour l'existence d'un hôpital sera en effet l'obligation de faire partie d'un réseau.

C'est le réseau qui déterminera la stratégie et la répartition des tâches entre les hôpitaux membres, dans le but d'organiser l'offre de soins en fonction des besoins.

Il est clair que les hôpitaux académiques sont destinés à devenir leaders des réseaux de haute technologie dispensant les soins les plus pointus, notamment pour soigner les pathologies les plus rares ou les plus compliquées, telles que les transplantations.

Il y aura un maximum de 25 réseaux pour l'ensemble du territoire.

Un réseau pourra être organisé avec des hôpitaux situés dans des entités fédérées différentes. En ce qui concerne les fonctions générales et spécialisées des réseaux envisagés, la zone géographique de chaque réseau devra être continue. Les réseaux ne pourront en principe pas se chevaucher, de manière à obtenir la plus grande homogénéité géographique possible.

Mais une exception est toutefois envisagée, et elle vous concerne directement, pour les 5 grandes agglomérations du pays. En ce qui concerne les fonctions de référence et universitaires, le lien géographique continu ne sera pas non plus nécessaire.

Un second outil qui sera utilisé pour mettre en œuvre cette réforme est la **programmation**.

Nous savons qu'en comparaison avec les autres pays de l'OCDE, les hôpitaux belges présentent un nombre élevé de lits aigus, les admissions y sont plus fréquentes et la durée moyenne de séjour y est plus longue.

Force est également de constater que le nombre de lits en maternité est supérieur à la moyenne européenne et que la durée de séjour y est également plus longue.

Enfin, avec une utilisation de radiographies et de scanners supérieure à la moyenne européenne, la population belge est, bien plus que celle des pays voisins, exposée à des radiations ionisantes trop importantes.

Ces constats révèlent qu'il est bien nécessaire d'optimiser et de réorganiser les soins hospitaliers en Belgique.

Concrètement, il faut clairement s'orienter vers une réduction de la surcapacité mais surtout à une meilleure affectation des ressources.

Une programmation de l'offre qui répond réellement aux besoins s'impose donc. Celle-ci doit s'appuyer uniquement sur des critères objectifs, fondés scientifiquement ainsi que sur les flux réels de patients au niveau des hôpitaux, des programmes de soins, des services ou des fonctions.

Le Gouvernement a aussi récemment prévu que pour répartir cette programmation entre les différentes entités fédérées, la Ministre de la Santé publique se concerterait au sein de la Conférence interministérielle de la Santé publique.

De manière générale, le concept d'hôpital va être redéfini. Il faudra décloisonner les hôpitaux et développer l'organisation de soins intégrés entre les hôpitaux, leurs partenaires de 1^{ère} ligne et l'ensemble des institutions de santé.

Et, à l'image des projets pilotes, comme votre « gîte de naissance » dénommé « Cocon », la qualité des soins,

leur accessibilité et le bien-être des patients resteront au cœur de ces réformes.

(Personnel hospitalier)

Mesdames, Messieurs,

Avant de conclure, je souhaiterais dire un mot sur le personnel hospitalier. Toutes ces femmes et ces hommes qui se consacrent avec énergie dans l'accompagnement de patients. Tous ces témoins de moments heureux qui donnent la vie et de moments plus pénibles où elle s'éteint.

Le Gouvernement fédéral investit **100 millions (étalés sur 4 ans) pour soutenir l'emploi dans le non-marchand** et pour revaloriser les conditions de travail, souvent pénibles, dans ce secteur. Cette enveloppe doit permettre aux partenaires sociaux de conclure un accord dans le secteur du non-marchand, privé comme public.

Enfin, plusieurs décisions importantes ont été adoptées par le Gouvernement fédéral en matière de planification de l'offre médicale.

C'est le fruit d'un travail considérable et d'une avancée notable dans **l'octroi d'un numéro INAMI à tous les étudiants** qui ont terminé cette année académique 2017. Nous avons aussi fixé les quotas de numéros INAMI pour 2023 pour les futurs médecins et pour 2022 pour les futurs dentistes.

Mais surtout, le Gouvernement s'attelle à mettre en place une solution structurelle pour les années futures et, à plus court terme, il travaille à élaborer des solutions pour gérer l'accueil, notamment en matière de places de stage, de l'afflux supplémentaires de médecins qu'entraînera la double cohorte lors de la rentrée académique 2018.

Le Gouvernement a la ferme volonté de finaliser une solution durable pour tous les aspects de ce dossier qui perturbe depuis trop longtemps les jeunes qui souhaitent se lancer dans des études de médecine.

(Conclusion)

Mesdames, Messieurs,

Notre pays a **l'une des sécurité sociale les plus solides au monde**. Nous avons les hôpitaux parmi les plus performants au monde.

Tout ceci n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'un travail minutieux, de prises de risques, d'audaces, d'innovations. Mais aussi d'échecs dont nous avons pu tirer les leçons.

Prolongeons ensemble ce beau parcours. Travaillons à faire des hôpitaux universitaires, des leaders des réseaux de haute technologie dispensant les soins les plus pointus.

Erasme, j'en suis certain, en a les capacités. J'en veux pour preuve le rapprochement, notamment géographique, d'Erasme avec l'Institut Bordet.

Je tiens sincèrement à saluer le travail quotidien effectué par tous les professeurs, les médecins, les infirmières et l'ensemble du personnel. Bon 40e anniversaire à Erasme.

Merci pour votre attention.

URL source: <https://archive.premier.be/fr/40e-anniversaire-de-lh%C3%B4pital-erasme>